La préparation des saints dons durant la liturgie :

Questions adressées par un prêtre
au Métropolite Elie de Crète,
(XIIe siècle)
et réponse de celui-ci.

Extrait de
"**Le rituel de la proscomidie et le métropolite de Crète Élie**"
par Vitalien LAURENT

In: Revue des études byzantines, tome 16, 1958. pp. 116-142.
Le texte grec traduit provient du codex Paris, gr. 1234. (Fol. 273)

L'étude complète est disponible
sur Persée
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz_0766-5598_1958_num_16_1_1177

Mis en ligne par Albocicade

2013

Mémoire
adressé par un prêtre
au très saint métropolite de Crète Élie
au sujet de la proscomidie.

Mon saint Seigneur !
Veuille votre Sainteté m'indiquer la solution de la difficulté que j'éprouve au sujet de la sainte oblation des pains.

Le grand Basile s'exprime en effet ainsi dans l'Histoire Mystagogique de l'Église catholique à propos du pain de proposition : *Le pain de proposition signifie la purification du monde et l'infinie richesse de la bonté de Dieu, puisque le Fils de Dieu s'est fait homme et s'est offert en sacrifice, oblation, rançon et propitiation pour la vie du monde. Il a assumé toute la masse de l'humaine nature hormis le péché et s'est offert comme prémisse et holocauste de choix à Dieu le Père pour le genre humain, ainsi qu'il le déclare : Je suis le pain descendu du ciel; celui qui mange ce pain vivra éternellement, ce pain dont le prophète Jérémie dit : Venez et introduisons du bois dans son pain, désignant par là le bois de la croix ainsi que son corps fixé sur cette croix.*
Au sujet de la lance, — *L'incision au moyen de la lance signifie ceci : Comme une brebis il a été conduit à la boucherie et, comme un agneau, il est sans voix devant celui qui l'a tondu.*
A propos du vin et de l'eau. — *Le vin et l'eau sont le sang et l'eau sortis de son côté selon ce mot du prophète : II lui sera donné du vin et il aura de l'eau à boire. En effet la lance en question tient la place de celle qui a percé le côté du Sauveur en croix.*
Au sujet du pain et du calice. — *Le pain et le calice imitent véritablement ce banquet mystique au cours duquel le Christ prit du pain et du vin, et but en disant : Prenez, mangez et buvez-en tous, ceci est mon corps et mon sang, montrant par là qu'il nous rendait participants de sa mort, de sa résurrection et de sa gloire.*
Ces paroles là sont de saint Basile.

Mais je suis tombé sur un autre écrit absolument semblable et identique en tous ses chapitres à l'Histoire Mystagogique de saint Basile, sauf à avoir une addition dans celui qui traite du pain de proposition. La suscription de l'ouvrage en question est la suivante : Histoire Mystagogique de l'Église Catholique par Germain, archevêque de Constantinople.
Après un court exposé, il s'exprime ainsi au sujet du pain de proposition : *Le pain de proposition, c'est-à-dire le pain incisé, signifie l'infinie richesse de la grâce de Dieu, parce que le Fils de Dieu s'est fait Fils de l'homme, qu'il s'est proposé et a offert son corps comme oblation et rançon pour la vie du monde. Ayant donc pris tout le composé de la nature humaine hormis le péché, il s'offrit comme prémisse et holocauste de choix à Dieu le Père pour le genre humain ainsi qu'il le déclare : Je suis le pain descendu des cieux, puis : Celui qui mange ce pain vivra éternellement. C'est de lui que le prophète Jérémie dit : Venez, mettons du bois dans son pain, indiquant par là le bois de la croix qui a été fixé dans son corps. L'incision au moyen de la lance veut dire ceci : Comme une brebis il a été conduit à la boucherie et il est sans voix comme un agneau devant celui qui l'a tondu. Ces paroles dites, l'officiant dépose la prosphore elle-même sur la sainte patène et, la montrant du doigt, prononce sur elle ces paroles : Il n'ouvre pas la bouche. Dans son humilité il a été enlevé par le jugement. Qui racontera sa génération, puisque son existence est rayée de la surface de la terre ! Ces paroles dites, le prêtre prend le saint calice, puis, tandis que le diacre y verse le vin et l'eau, il reprend ainsi : Il sortit du côté du Christ du sang et de l'eau. Celui qui l'a vu en rend témoignage et son témoignage est vrai. Cela fait, il pose ensuite également le saint calice sur la divine table, montre du doigt et fixe du regard l'agneau immolé à travers le pain*

et le sang répandu à travers le vin. Il ajoute : Il y en a trois qui rendent témoignage, l'esprit, l'eau et le sang, et ces trois ne font qu'un, maintenant, toujours et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il ! Il prend ensuite l'encensoir, encense et fait la prière de l'offrande.
Ces dispositions sont de saint Germain, si tant est qu'elles soient de lui.

Le très regretté patriarche de Constantinople Nicolas, interrogé de son côté par le moine hésychaste Jean au sujet de questions ecclésiastiques pressantes, les résolut conformément à la tradition canonique. Il se prononce aussi au sujet de l'offrande des pains de proposition. Voici ses paroles :
Nicolas patriarche de Constantinople !
De la manière dont le prêtre doit faire la proscomidie.
La première prosphore est en l'honneur du Seigneur. L'officiant doit faire une croix avec la lance au-dessus de la prosphore en récitant le verset, puis il enfonce la lance et enlève le sceau qu'il soit carré ou rond et prononce cette formule : Voilà qu'est immolé l'agneau de Dieu, le Fils du Père, celui qui ôte le péché du monde.
Seconde prosphore. Quand le prêtre aura enfoncé la lance, il devra enlever un petit sceau et dire : Accepte, Seigneur, ce sacrifice par l'intercession de la très glorieuse Souveraine, la Mère de Dieu, Marie toujours Vierge, pour l'expiation d'un tel qui l'a offert.
La troisième prosphore. Reçois, Seigneur, ce sacrifice par l'intercession des saintes et célestes Puissances, de Michel, Gabriel et des autres cohortes, pour le pardon d'un tel qui l'a offert.
La quatrième prosphore. Reçois, Seigneur, ce sacrifice par l'intercession du bienheureux Prodrome, des saints et illustres apôtres, des saints prophètes, des saints évêques et du saint dont nous faisons mémoire présentement, ainsi que de tous les saints, pour le pardon d'un tel qui l'a offert.
Pour ce qui est des autres prosphores s'il y en a, dire à chacune :
1° si c'est pour les vivants : Reçois, Seigneur, ce sacrifice pour le pardon de celui qui l'a offert;
2° si c'est pour les morts : Reçois, Seigneur, aussi ce sacrifice pour le pardon d'un tel qui l'a offert et de ceux pour qui il l'a offert.

Cela étant, voici ce qui nous embarrasse !
Saint Basile expose simplement ce que signifie l'offrande; il ne dit pas comment le prêtre doit la faire. Saint Germain, lui, montre comment il faut y procéder. Quant au très regretté patriarche Nicolas, il explique comment le prêtre doit faire la proscomidie, mais en omettant plusieurs éléments qui sont chez saint Germain !

Saint Germain dit en effet : *le prêtre, après avoir déposé cette même prosphore sur la sainte patène, la montre du doigt et dit sur elle : Celui-ci n'ouvre pas sa bouche; dans son humilité il a été enlevé par le jugement. Qui racontera sa génération, puisque sa vie a été supprimée de dessus la terre ! Ces paroles dites, le prêtre prend le saint calice et, pendant que le diacre y verse le vin et l'eau, le prêtre reprend : il sortit de son côté du sang et de l'eau, et celui qui l'a vu rend témoignage et son témoignage est vrai. Cela fait, il pose ensuite le saint calice sur la divine table, le montre du doigt et fixe du regard l'agneau sacrifié à travers le pain et le sang répandu à travers le vin, puis ajoute : II y en a trois qui rendent témoignage, l'esprit, l'eau et le sang et ces trois ne font qu'un maintenant, toujours et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il ! Il saisit ensuite l'encensoir, encense et prononce la prière de la prothèse.*
Or le patriarche Nicolas ne dit rien de pareil, rien non plus au sujet de l'union (de l'eau et du vin) ; il parle uniquement de la première prosphore ou anaphore. Pour ce qui est de la deuxième, de la troisième et de la quatrième (prosphore), voir la teneur de ce qui est dit plus

haut. Telles sont les déclarations des saints Pères qui nous font difficulté, car dans notre ignorance nous pensons qu'elles ne s'accordent pas.

Voici au reste comment nous-mêmes, les petits et les indignes, nous disposons ici le rituel de la proscomidie, cela bien entendu selon l'ordonnance du très bienheureux patriarche Nicolas sur les prosphores.

Nous commençons la proscomidie par dessiner une croix avec la lance au-dessus de la prosphore qui est au nom du Seigneur en récitant le verset, puis, enfonçant la lance, nous débutons par ces paroles : Comme une brebis il a été conduit à la boucherie. Nous accomplissons ce rite jusqu'au moment où nous enlevons le fragment scellé, à savoir jusqu'à ce passage : Sa vie a été arrachée de la terre. Ensuite nous retournons la partie scellée sur l'autre côté et y imprimons profondément avec la lance le vénérable signe de la croix en disant : C'est l'Agneau de Dieu, le Fils du Père, qui est immolé, celui qui ôte le péché du monde. Puis nous déposons le fragment scellé sur la patène après avoir fait l'offrande pour tous les autres, prenons le vin et commençons par dire : l'un des soldats, de sa lance, lui transperça le flanc, et aussitôt il en jaillit du sang et de l'eau. Et nous versons le vin. Puis, prenant l'eau, nous disons : Et de l'eau, et nous versons l'eau dans le saint calice. Puis nous disons : Et celui qui a vu rend témoignage et son témoignage est vrai. Nous prenons ensuite l'encens et, après avoir encensé, nous récitons la prière de la prothèse. C'est ainsi que je procède, moi l'humble et l'indigne.

En réfléchissant à ce qui est dit ci-dessus, tant par saint Germain que par le patriarche Nicolas, je constate que ce que ce patriarche déclare plus haut c'est ce que nous faisons. Mais pour ce que saint Germain ajoute concernant le fait de montrer du doigt, l'union (du vin et de l'eau), le témoignage de l'esprit et de l'eau, la déclaration que les trois ne sont qu'un, nous ne le disons pas à la prothèse. Aussi je crains et je tremble que, agissant sans adopter ces paroles, je ne sois puni éternellement. En butte à toutes ces difficultés, dans mon désir d'apprendre la vérité et d'être en accord avec la sainte Église de Dieu, je recours à ta Sainteté et supplie Dieu de te guider pour le salut de ton âme afin que tu puisses nous résoudre cette difficulté. En rédigeant l'office de la sainte prothèse telle que l'a reçu la sainte Eglise de Dieu, tu pourrais nous le faire connaître, et ce ne serait pas seulement pour notre seule utilité, mais encore pour celle de nombreux autres et pour le salut de ta précieuse âme.

*
* *

J'ai aussi besoin d'être informé au sujet de l'union qui se fait dans le calice, je veux dire de celle du vin et de l'eau.

En effet certains prêtres font cette union dans le calice à la sainte prothèse; celui-ci, après y avoir mis le vin, disons la quantité d'un demi-verre, y verse une petite goutte d'eau; tel autre met de l'eau dans un autre récipient, y introduit la cuillère et y puise en une fois de l'eau qu'il verse dans le calice. Interrogés sur le point de savoir pourquoi ils agissent ainsi, ils répondent que le chaud doit égaliser la température de l'eau et du sang.

Or j'ai trouvé, moi, toujours sur le même sujet, un écrit portant une suscription d'après laquelle il serait de Maxime le Confesseur. Il s'exprime ainsi : *il faut qu'ensuite le prêtre unisse dans le saint calice le vin et l'eau, puisque le sang et l'eau ont coulé, tels deux fleuves, du côté immaculé du Seigneur Jésus Christ.*

C'est ainsi que moi, le pécheur, j'unis jusqu'à présent le sang et l'eau dans le saint calice. Mais je ne sais si je me trompe.

*
* *

Je voudrais aussi savoir qui doit, quand le diacre célèbre avec le prêtre, faire l'offrande des pains de proposition ou l'incision des pains : le prêtre alors que le diacre est présent ou le diacre, que le prêtre assiste ou non à la prothèse ? En effet dans ce lieu il arrive fréquemment que le diacre, en l'absence du prêtre à la prothèse, fasse lui-même l'incision de l'anaphore en prononçant cette formule : Comme un agneau il est conduit à la boucherie, et il agit de même pour les autres prosphores. C'est encore lui qui pareillement fait le mélange dans le calice quand le prêtre n'est pas là en disant : L'un des soldats lui ouvrit le flanc... jusqu'à la fin ! Et quand il a achevé le tout, le prêtre fait au-dessus de ces prosphores la prière de la prothèse. Je suppose que, en disant au sujet de la prothèse que le prêtre doit montrer du doigt et prononcer telles et telles paroles ainsi qu'il est spécifié ci-dessus, saint Germain ordonne au prêtre de dire ceci ou de faire cela indépendamment de l'union à faire dans le calice. Dans ce passage il dit en effet à ce sujet : Quand le prêtre a apporté le calice, le diacre y verse le sang et l'eau.

En plus de cela je demande à savoir s'il est permis au lecteur, au moment de faire le mélange dans le calice que le diacre vient d'apporter, d'y verser l'eau chaude. Il dit aussi au diacre : Bénis, seigneur, l'eau chaude ! Le diacre reprend à nouveau la formule : Béni soit notre Dieu, etc. Ou bien faut-il que le diacre prenne l'eau chaude des mains du lecteur et dise au prêtre : Seigneur, bénissez ? Et en ce moment le diacre lui-même mélange l'eau chaude dans le saint calice. Car il est écrit : le diacre est béni, mais ne bénit pas.

*
* *

Pour ce qui est des prosphores offertes à l'église, nous les groupons dans la proscomidie et n'en faisons qu'une seule anaphore ; nous en extrayons le fragment marqué du grand sceau et nous l'élevons. Quant à la deuxième, à la troisième et à la quatrième prosphore nous en faisons l'offrande suivant l'ordonnance du très regretté patriarche Nicolas en retirant d'elles des fragments marqués de petites croix et en prononçant sur ceux-ci les paroles prescrites par ledit pontife. Et s'il reste encore d'autres prosphores nous en faisons aussi l'offrande à la file en récitant sur chacune d'elles la formule : Reçois, Seigneur, également ce sacrifice pour le pardon de tes serviteurs qui en ont fait l'offrande et de ceux pour lesquels ils l'ont faite. Il n'est en effet pas possible au prêtre de savoir au moment de la proscomidie de qui est chaque prosphore, car on en ramasse beaucoup séparément de diverses maisons. Et c'est pourquoi, comme on vient de le dire, après la prosphore du Seigneur, nous procédons pour les trois autres et les suivantes comme il est indiqué.
Il y a des gens qui assurent que ce qu'ils soutiennent se fait dans la Grande Eglise.
Ainsi, affirment-ils, l'on, y offre la première prosphore, celle du Seigneur, en disant sur elle : Comme une brebis il a été conduit à la boucherie. Puis au moyen de la lance on grave derrière le signe vénérable de la croix en prononçant la formule : Il est immolé l'Agneau de Dieu. C'est ainsi qu'il faut faire et dire pour les autres prosphores, quel qu'en soit le nombre, que ce soit trois, dix ou trente; aux paroles citées on ne doit rien ajouter de plus.

Voici encore, Seigneur, un point où mon embarras est grand. Je me demande si, dans le cas où il faudrait ainsi faire l'offrande des prosphores apportées par tous, l'élévation de celles-ci devrait se faire dans tous les cas et toutes ensemble. Le très saint patriarche dont il a été fait souvent mention écrit en effet ceci dans l'un des chapitres envoyés au moine Jean : *C'est procéder dignement que de n'élever qu'une prosphore selon la pratique commune en entonnant le : Un Saint, un Seigneur Jésus-Christ. Les prosphores restantes, placées au-dessous, sont bénies du fait de l'inspiration du Saint-Esprit, qui — nous le croyons — se fait à ce moment.*

Pareillement ce patriarche fut interrogé par le même moine sur le point de savoir, à propos des matières apportées à l'église en vue de l'offertoire, telles que la prosphore et les liquides : le prêtre peut-il les consommer indifféremment, où et comme il veut, tel du pain ordinaire, ou doit-il le faire avec attention et ménagement ? Et s'il y a des restes, qu'en faire ? Voici sa réponse *: Pour ce qui est des fragments de la prosphore qui a servi à l'oblation, cela ne se peut ; c'est dans l'église uniquement, que tout doit être consommé et cela à l'intérieur. Quant à ce qui reste des autres prosphores on les mangera non point avec du lait, du fromage et des poissons, mais seuls et à part.* Voyez ! Dans ce passage, ce me semble, le très saint patriarche indique qu'on ne fait qu'une seule et unique anaphore, la seule aussi qui doive être élevée ! Toutes ces difficultés m'embarrassent, moi le simple et l'ignorant, pour ne pas parler de ma négligence. C'est pourquoi je vous en prie et vous en conjure. Que j'aie par écrit la vérité et que je ne sois ni trompé ni confondu par les menteurs. J'en prie ta Sainteté.

Solution à ces difficultés

(Réponse du Métropolite Elie)

Le grand Basile n'a pas été questionné au sujet de différentes prosphores. Et c'est la raison pour laquelle l'idée ne lui est pas venue de donner de commentaire à leur sujet. On lui a seulement demandé : Que peut bien signifier le pain de proposition ? Que peut bien vouloir dire l'énigme qui est sous chacun d'eux ? Et ce point, ce grand saint l'a clairement, nettement éclairci et expliqué. Supposez au contraire qu'on l'ait interrogé sur différentes prosphores ou que, sans avoir été interrogé, il ait spontanément voulu s'expliquer à ce sujet, il n'aurait absolument rien omis, mais aurait tout expliqué par le détail.
L'archevêque Germain, lui, soit qu'il ait été interrogé sur le même point que le grand Basile, soit qu'il ait choisi de s'expliquer spontanément à ce sujet, a exprimé toute sa pensée à lui sans rien ajouter au sujet des différentes prosphores. Comme on ne l'a pas interrogé sur ce point, lui-même n'eut pas l'idée de s'expliquer en l'affaire; sans doute ne l'en avait-on même pas sollicité ! Ce que ce prélat ajoute ne se pratique plus aujourd'hui dans la Grande Église de Dieu ; on l'a omis non point parce que cela n'est pas bien, mais peut-être comme superflu ou pour une autre raison. Selon moi, ce qui ne se pratique pas dans la Grande Église de Dieu, ne doit pas être cherché dans les autres Églises.
Les réponses que le bienheureux Nicolas fît au moine hésychaste à propos des différentes prosphores et d'autres points sont intégralement observées ici et partout sans qu'on y ait rien ajouté ou enlevé. Et il en devra être ainsi toujours sans changement ni modification.

Pour ce qui est de l'union à faire dans le calice saint, la pratique de verser des gouttes d'eau étant pieuse, il faut la conserver, tout en complétant ce qui lui manque par l'effusion d'eau chaude ou, là où par hasard il n'y aurait pas d'eau chaude, d'eau simple. La coutume de prendre de l'eau au moyen de la cuillère et de (la) verser dans le calice n'est pas reçue ici; elle ne doit en conséquence pas être suivie ailleurs. Pareillement que le mélange de vin et d'eau se fasse conformément à la fusion des deux fleuves issus du flanc du Seigneur, rien de plus vrai, si on n'a pas d'eau chaude à y verser. Celle-ci remplaçant en effet la mixtion de l'eau (simple) comme on le pratique dans la Grande Église, l'union de l'eau devient dès lors superflue.

Pour l'Offrande des pains. Dans la Grande Église c'est le prêtre qui constamment se tient présent et qui en accomplit le rite par économie en raison de la négligence possible des diacres. Le diacre porte ensuite les oblats au saint autel où il les donne à un autre prêtre. Dans

toutes les autres églises, c'est le diacre qui fait la proscomidie ; après quoi, le prêtre la prend et la bénit aussitôt.
Le lecteur n'a pas à verser dans le calice l'eau chaude apportée par le diacre, mais le sous-diacre ou le diacre et ceux-ci doivent dire au diacre : Seigneur, bénissez l'eau chaude. Ce dernier la bénit en disant : Béni soit notre Dieu en tout lieu, maintenant et toujours, car le diacre tout à la fois bénit et est béni. Cet office est interdit à tous les lecteurs dans la Grande Église de Dieu.
Dans le cas d'une unique prosphore, celle-ci doit se faire en enlevant la partie qui porte le grand sceau, partie dont il faut faire l'élévation suivant l'enseignement du regretté Seigneur Nicolas. Pour les autres prosphores, nous devons agir suivant ses mêmes instructions et prononcer sur elles la formule : Reçois aussi, Seigneur, ce sacrifice pour le pardon de tes serviteurs qui l'ont offert et pour celui de ceux pour qui ils l'ont offert. N'écoute en rien ceux qui soutiennent que tu dois faire aussi dans les autres prosphores ce que tu fais dans la première, en les offrant de même et en redisant toutes les paroles que tu as l'habitude d'y prononcer. Cet usage n'existe en effet ni dans la Grande Église ni dans les autres. La réponse donnée par le seigneur Nicolas au moine en question est à observer telle quelle en tout lieu.
Pour ce qui est des fragments de la prosphore qui a servi à l'élévation, on doit les consommer dans l'église; les autres le seront non avec du lait, du fromage ou du poisson, mais avec une extrême réserve et piété.

Texte extrait de
"Le rituel de la proscomidie et le métropolite de Crète Élie"
par Vitalien LAURENT
In: Revue des études byzantines, tome 16, 1958. pp. 116-142.
Le texte grec traduit provient du codex Paris, gr. 1234. (Fol. 273)

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz_0766-5598_1958_num_16_1_1177